

# Procès-verbal de l'Assemblée communale du mercredi 2 mai 2012

**Présidence : M. Jacques Morel, Syndic**

## **Ordre du jour :**

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 décembre 2011
2. Comptes 2011
  - 2.1. Présentation générale du compte communal
    - Compte de fonctionnement
    - Compte des investissements
  - 2.2. Rapport de la Commission financière
  - 2.3. Approbation des comptes
3. Nomination d'un organe de révision
4. Modification du règlement scolaire
5. Statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) – adoption
6. Investissement et financement : rénovation de la place de jeux extérieure de l'école
7. Investissement et financement : étude d'avant-projet pour l'accueil extrascolaire (AES) et l'école
8. Informations sur l'aménagement du territoire communal
9. Divers

A 20h15, M. le Président salue cordialement les participants à cette Assemblée communale. Il salue particulièrement les personnes qui y assistent pour la première fois dans notre Commune.

Le journal d'informations l'Ecureuil donne l'ordre du jour et renseigne sur les différents points à traiter lors de cette Assemblée communale.

M. le Président a le plaisir d'ouvrir cette Assemblée en reconnaissant qu'elle a été régulièrement convoquée selon la législation en vigueur, soit :

- par l'envoi d'un tout-ménage le 30 mars 2012, faisant office de convocation
- par affichage au pilier public dès le 30 mars 2012
- par insertion d'un avis dans la Feuille officielle N° 13 du 30 mars 2012

- par l'envoi du journal d'informations l'Ecureuil 100 dès le 13 avril 2012, pour rappel.

De plus, conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le registre civique a été clôturé le mercredi 2 mai 2012 avec 1'582 citoyens ayant le droit de vote. Au 2 mai 2012, notre village compte 2'266 habitants.

M. le Président donne la liste des personnes excusées pour cette Assemblée. Il excuse spécialement M. Martial Wicht, Conseiller communal responsable de l'aménagement du territoire qui devait présenter le point 8 « Informations sur l'aménagement du territoire communal », mais qui est retenu pour des raisons professionnelles.

Aucune remarque n'est formulée concernant la convocation. M. le Président rappelle que l'Assemblée communale est enregistrée sur bande. La cassette est gardée jusqu'à l'approbation du procès-verbal lors de la prochaine Assemblée communale.

M. le Président procède à la nomination des scrutateurs :

- Secteur 1 : Mme Géraldine Brügger
- Secteur 2 : Mme Marie-Noëlle Eggertswyler (y.c. table du C.c.)
- Secteur 3 : Mme Marie-Françoise Domon

Mme Marie-Noëlle Eggertswyler est nommée responsable du bureau de vote.

### **Participants à l'Assemblée communale :**

- **88 participants dont 87 ayant le droit de vote**

Aucune remarque n'est formulée concernant l'ordre du jour. Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement.

## **Point 1 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 6 décembre 2011**

Le procès-verbal intégral de l'Assemblée communale du 6 décembre 2011 était disponible et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale. Il est également publié intégralement sur notre site communal. Ce procès-verbal a pu être consulté durant le délai légal. En outre, un extrait a été publié dans le journal d'informations l'Ecureuil.

**Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.**

## **Point 2 Comptes 2011**

### **2.1 Présentation générale du compte communal**

- **Compte de fonctionnement**
- **Compte des investissements**

Les comptes 2011 et les explications y relatives ont été publiés dans le journal l'Ecureuil. Les comptes sont également publiés intégralement sur le site internet de la Commune. Le détail des comptes et le rapport de l'organe de révision pouvaient aussi être commandés auprès de l'Administration communale. En outre, ces documents pouvaient être consultés au Bureau communal durant le délai légal. Quelques personnes ont usé de ce droit.

M. Jean-Noël Gendre, Conseiller communal responsable des finances, commente les comptes de fonctionnement et des investissements. Il donne plusieurs informations sur ces comptes 2011 et sur les divers indicateurs financiers.

Au 31 décembre 2011, la dette de la Commune s'élève à CHF 5'056'108.00.

Le compte de fonctionnement se solde par un excédent de produits de CHF 10'716.50. Le compte des investissements présente un excédent de charges de CHF 75'706.65.

Suite à ces commentaires, M. Jean-Noël Gendre donne la parole à M. Josef Hunkeler, Président de la Commission financière, pour le rapport de la Commission financière.

### **2.2 Rapport de la Commission financière**

*Conformément aux dispositions de la Loi sur les Communes, la fiduciaire FIDUCONSULT a procédé à la vérification de la comptabilité et des comptes annuels de la Commune (compte de fonctionnement, compte des investissements, bilan et annexe du bilan) arrêtés au 31 décembre 2011.*

*Le rapport de cet organe de révision établit que «les comptes annuels pour l'exercice 2011 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux ».*

*La Commission financière en prend acte et constate avec satisfaction que les comptes 2011 de notre commune présente, comme le prévoyait le budget, un excédent de revenus d'un peu plus de 10'000 Frs.*

*Ce résultat positif est dû à une augmentation des recettes fiscales et à la diminution sensible de certaines charges, notamment dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Il est particulièrement satisfaisant de souligner que ce résultat comptable a été atteint après qu'une somme d'un peu plus d'un*

*million de francs ait pu être attribuée à des réserves et à des amortissements extraordinaires.*

*Conséquence de ce qui précède, la Marge Nette d'Autofinancement (MNA) s'établit à plus d'un million de francs, ce qui constitue un résultat encore jamais atteint par notre commune.*

*La confirmation de l'amélioration des comptes communaux en 2011 est une très bonne nouvelle. Toutefois, la Commission financière recommande aux autorités communales de continuer à gérer les finances neyruziennes avec rigueur et prudence.*

*En conclusion, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter la comptabilité et les comptes 2011 et d'en donner décharge au Conseil communal.*

M. Jean-Noël Gendre remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur les comptes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède à la votation sur les comptes 2011.

### **2.3 Approbation des comptes**

Les membres du Conseil communal s'abstiennent au vote.

**Au vote à main levée, le compte de fonctionnement 2011 est accepté à l'unanimité (excédent de produits de CHF 10'716.50). Par cette approbation, l'affectation du résultat réalisé lors de l'exercice 2011 est également acceptée.**

**Au vote à main levée, le compte des investissements 2011 est accepté à l'unanimité (excédent de charges de CHF 75'706.65). Par cette acceptation, les dépassements de crédit sont également approuvés.**

M. le Président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée au Conseil communal. Il remercie Mme Marie-Noëlle Eggertswyler, Adjointe du Responsable administratif, pour son travail dans la tenue des comptes ainsi que la Commission financière pour son analyse.

### **Point 3 Nomination d'un organe de révision**

La loi sur les Communes prévoit la nomination d'un organe de révision externe pour vérifier les comptes annuels des Communes ainsi que leur conformité aux principes de comptabilité publique fixée par le Conseil d'Etat. Cet organe de révision doit être désigné par l'Assemblée communale. Selon l'art 97, al. 1 lettre c

Lco, la Commission financière doit émettre, à l'intention de l'Assemblée communale une proposition de désignation de l'organe de révision.

M. le Président passe directement la parole à M. Philippe Dobler, membre de la Commission financière, pour la présentation de cet objet.

Proposition de la Commission financière

*Conformément aux dispositions de la nouvelle Loi sur les Communes, l'Assemblée communale du 5 décembre 2007 a, sur proposition de la Commission financière, désigné la fiduciaire FIDUCONSULT en qualité d'organe de révision des comptes de la Commune.*

*Selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur, le mandat de la fiduciaire peut être prolongé jusqu'à une période maximale de six ans.*

*La Commission financière a examiné la question et elle propose à l'Assemblée communale de prolonger le mandat de FIDUCONSULT pour une sixième et dernière année, de façon à couvrir la révision des comptes de l'exercice 2012.*

*La Commission financière va prochainement entamer des démarches en vue de proposer, lors d'une prochaine Assemblée communale, un nouvel organe de révision pour la suite de la législature.*

M. le Président remercie la Commission financière pour cette présentation et pour cette proposition. Il ouvre la discussion sur cet objet.

→ En réponse à **M. Pascal Gendre, M. Jean-Noël Gendre** indique que le coût annuel de la fiduciaire pour la révision des comptes s'élève à environ CHF 8'000.00.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, de prolonger le mandat de la fiduciaire Fiduconsult SA en qualité d'organe de révision de notre Commune pour une dernière et 6<sup>ème</sup> année, ceci pour l'exercice comptable en cours.**

## **Point 4 Modification du règlement scolaire**

Mme Katuscia Sansonnens présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil 100. Ce règlement était disponible sur le site internet et pouvait être commandé auprès de l'Administration communale.

Mme Katuscia Sansonnens commente la modification apportée au règlement scolaire. Il s'agit d'une modification de l'article 5 qui est modifié comme suit :

**Article 5 - Jours de congé hebdomadaires et horaire des classes** (Art. 22 et 23 LS et art. 27 et 28 RLS)

1. Les jours de congé hebdomadaires sont les suivants : Ecole enfantine et primaire : mercredi après-midi et samedi.  
En plus des jours fixés, les élèves de l'école enfantine bénéficient des congés suivants :
  - a. 1<sup>ère</sup> enfantine : lundi matin, **mercredi** matin, jeudi matin, vendredi matin
  - b. 2<sup>ème</sup> enfantine : mardi après-midi et jeudi après-midi

**Est modifié** : Après une année d'entrée en vigueur des 2 années d'école enfantine, le mardi matin est remplacé par le **mercredi** matin comme un des jours de congé pour les élèves de l'école enfantine EE1.

Cet horaire est déjà appliqué depuis la rentrée scolaire 2010/2011.

M. le Président remercie Mme Katuscia Sansonnens pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité la modification du règlement scolaire.**

**Point 5 Statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) - adoption**

Différentes explications sur cet objet ont déjà été données dans le journal de l'Ecureuil 100. Ces statuts étaient également disponibles sur le site internet. Les différents articles de ces statuts sont présentés et commentés par **M. le Président**.

La Sarine compte la plus forte population et le plus grand nombre de Communes du Canton. Elle est pourtant le seul district à ne pas disposer d'une Association régionale regroupant l'ensemble des Communes. Les collaborations existantes sont soit informelles (ex : Conférence des Syndics de la Sarine), soit limitées à certaines parties du district (ex : Association des Communes du Gibloux, Agglomération de Fribourg) ou à certaines thématiques sectorielles (ex : Association des Communes de la Sarine pour les soins médico-sociaux). L'absence de structure formelle à l'échelle du district rend difficile la mise en place d'une stratégie régionale de développement et la réalisation de projets d'intérêt commun à toutes les Communes du district. Les buts de l'Association ont été centrés autour de trois axes : le développement régional, le financement des infrastructures d'intérêt régional et la représentation des intérêts des Communes de la Sarine.

M. le Président ouvre la discussion sur cet objet.

→ Suite à la demande de **M. Laurent Torche**, **M. le Président** communique qu'il n'y a actuellement aucun projet concret en vue. En cas de création de cette association, un travail de réflexions sera mené par la suite sur les éventuels besoins. A titre d'exemple de projet pouvant être cité, il mentionne l'Espace Gruyère à Bulle qui est un projet-type dans ce contexte et qui a été partiellement financé par l'Association des communes de la Gruyère.

→ En réponse à **Mme Valentine Jaquier**, **M. le Président** mentionne que suite au refus de la Commune du Mouret d'adopter ces statuts, M. le Préfet souhaite que chaque Commune continue tout de même le processus de votation en Assemblée communale. En cas de refus par plusieurs Communes, M. le Préfet se déterminera sur la suite à donner à cet objet.

- **M. Guy Rossier**, en qualité de citoyen, précise que la Commission financière n'a pas été consultée pour cet objet. Aussi, il demande le montant de la cotisation exacte pour notre Commune.

→ **M. le Président** lui répond que, comme déjà mentionnée, la cotisation annuelle est d'environ CHF 10.00 par habitant, soit environ CHF 23'000.00. Il précise encore que le fonds de l'Association sera d'un maximum de CHF 5 millions. Si ce fonds n'est pas touché, les Communes cesseront leur versement de cotisation.

→ Suite à la question de **M. Jean-Jacques Friboulet** sur d'éventuelles répercussions dans nos comptes de fonctionnement en cas d'endettement de l'ARS, **M. Jean-Noël Gendre** lui répond que ceci n'aurait aucune influence dans nos comptes, cette position étant mentionnée dans les engagements hors bilan. Par ailleurs, **M. Jean-Noël Gendre** trouve que la limite maximale d'endettement fixée à CHF 15 millions est faible et il n'a aucun souci quant au fonds de roulement de cette Association.

- **M. Aloys Gendre** se pose la question en cas de réalisation d'un projet, à titre d'exemple d'un montant de CHF 50 millions, qui finance cet investissement.

→ **M. le Président** lui répond que l'ARS participerait en co-financement et que probablement d'autres investisseurs seront également associés à un tel projet. Le fonds n'est pas prévu pour financer totalement un projet.

- A titre d'exemple, **M. Clément Lopez-Polo** cite les résultats positifs de l'Association des CO de Sarine-Ouest. Il se demande si cette situation pourrait être du même ordre dans le cadre de l'ARS.

→ **M. le Président** lui répond que cette situation pourrait en effet être du même ordre.

→ **M. Jean-Marie Descloux** soutient l'adhésion de la Commune de Neyruz à l'ARS au vu des comptes favorables de notre Commune.

→ **M. le Président** demande dès lors à l'Assemblée de suivre la position du Conseil communal sur cet objet en acceptant ces statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS).

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à la majorité l'adoption des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) - (77 oui / 5 non).**

## **Point 6 Investissement et financement : rénovation de la place de jeux extérieure de l'école**

M. Héribert Dousse présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Écureuil 100.

M. Héribert Dousse commente le financement et donne diverses explications sur les besoins de l'école ainsi que les normes de sécurité à respecter pour les places de jeux. Ce projet fait suite à la récente rénovation déjà réalisée en automne dernier de la place rouge.

Le Conseil communal recommande vivement à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement de CHF 120'000.00 qui sera financé par les liquidités communales.

Après les explications, la parole est transmise à M. Patrick Leimgruber pour le rapport de la Commission financière.

### Rapport de la Commission financière

*Comme indiqué, l'investissement proposé, d'un montant de 120'000 Frs, vise à assainir la place de jeux de l'école et à remplacer l'ensemble des installations qui ont fait leur temps et ne répondent plus aux normes de sécurité en vigueur. Son financement sera assuré par les liquidités communales.*

*La Commission financière estime qu'une collectivité comme la nôtre se doit de garantir à ses plus jeunes citoyens des infrastructures de qualité et sûres. Elle préavise donc favorablement cet investissement de même que le mode de financement proposé.*



M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité l'investissement de CHF 120'000.00 prévu pour la rénovation de la place de jeux extérieure de l'école.**

## **Point 7 Investissement et financement : étude d'avant-projet pour l'accueil extrascolaire (AES) et l'école**

M. Héribert Dousse présente cet objet. Différentes explications ont déjà été données dans le journal de l'Écureuil 100.

M. Héribert Dousse commente le financement et donne diverses explications sur les besoins futurs de cette étude, notamment sur l'augmentation prévisible de la population pour ces prochaines années.

Le Conseil communal recommande vivement à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement CHF 100'000.00 qui sera financé par les liquidités communales.

Après les explications, la parole est transmise à M. Bernard Kolly pour le rapport de la Commission financière.

### *Rapport de la Commission financière*

*Comme présenté par le Conseil communal, le crédit d'étude de 100'000 Frs vise à analyser les effets de l'évolution démographique de notre commune sur les infrastructures scolaires et ses conséquences en matière d'accueil extrascolaire.*

*La Commission financière approuve cette démarche et préavis favorablement l'investissement en question de même que le mode de financement proposé.*

M. le Président remercie la Commission financière pour son rapport et ouvre la discussion sur cet objet.

→ En réponse à **M. Clément Lopez-Polo** si des collaborations avec d'autres cercles scolaires aux environs ont été étudiées, **M. le Président** lui répond par la négative. **M. Jean-Noël Gendre** mentionne qu'une telle étude pourrait être réalisée dans le futur et **M. Héribert Dousse** précise qu'un cercle scolaire autonome est beaucoup plus attractif pour l'arrivée de nouveaux habitants, ceci d'autant plus au vu de la grandeur de notre village.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président procède au vote sur cet objet.

**Au vote à main levée, l'Assemblée accepte à l'unanimité l'investissement de CHF 100'000.00 prévu pour l'étude d'avant-projet pour l'accueil extrascolaire (AES) et l'école.**

## **Point 8 Informations sur l'aménagement du territoire communal**

En remplacement de M. Martial Wicht, absent pour des raisons professionnelles, son suppléant, **M. Héribert Dousse**, commente l'avancement de la révision du plan d'aménagement local PAL de notre Commune.

En préambule, M. Héribert Dousse précise qu'il s'agit d'une information générale dans le cadre du devoir du Conseil communal d'informer la population sur cet objet.

Au moyen d'une présentation powerpoint, M. Héribert Dousse rappelle le processus de révision du PAL, notamment des tâches déjà réalisées, en cours et à terminer.

La présentation est faite principalement sur deux secteurs : « Daille-Ouest » et « Le Clédard », secteurs dont les études sont déjà bien avancées, au contraire des autres zones faisant partie du PAL et qui seront traitées ultérieurement.

Le Conseil communal envisage de déposer la demande préalable de cette révision PAL d'ici la fin de l'année au plus tard. De nombreuses tâches sont encore à réaliser d'ici-là, notamment l'acceptation de la révision du RCU qui est actuellement en demande préalable au Canton depuis l'automne dernier. Il s'agit également de signer certaines conventions encore ouvertes avec les propriétaires, de terminer le programme d'équipements, de terminer le plan des énergies, de terminer le plan de mobilité douce, de présenter le dossier aux citoyens et enfin de déposer la demande d'examen préalable auprès des Services cantonaux.

M. le Président remercie M. Héribert Dousse pour ses explications et ouvre la discussion sur cet objet. En préambule, M. le Président précise qu'aucun nom ne sera transmis sous ce point, s'agissant ici d'une discussion générale et également par souci de confidentialité. Le principe de cet objet soumis à discussion est que le Conseil communal prenne connaissance des différentes remarques et/ou propositions émises ce soir et en débattenne ultérieurement lors d'une séance y relative.

- **M. Joseph Emmenegger** commente sa surprise à constater l'enthousiasme du Conseil communal dans sa présentation du projet pour le secteur « Daille-Ouest » qui se trouve à l'extérieur du village sur une très belle parcelle agricole.
- **M. Laurent Torche** a visité le site internet de la Commune et a constaté plusieurs zones potentiellement soumises à modification d'affectation. Il lui semble dès lors que la « Daille-Ouest » n'est pas l'endroit optimal au vu de son éloignement et cela disperse l'habitat. Une réflexion plus large devrait se faire, éventuellement à

songer à une pause d'un PAL et attendre pour voir les perspectives d'avenir. Il ne comprend pas que d'autres zones aient déjà été écartées de l'étude par le Conseil communal. **M. Héribert Dousse** mentionne que les autres zones de cette révision PAL ne sont pas exclues, mais que les études en cours ne sont pas autant avancées que pour la « Daille-Ouest » et « Le Clédard ».

- **M. Pascal Gendre** fait remarquer qu'il y a des parcelles libres au centre du village. Il souhaite que le Conseil communal renforce ce centre-village en premier lieu.

- **M. Daniel Mettraux**, exploitant de la zone « Daille-Ouest », fait part de son étonnement et mécontentement à n'avoir jamais été contacté dans ce projet. D'autre part, il est étonné des informations disponibles sur le site internet qu'il juge mensongère, notamment sur la qualité du terrain et de l'inaccessibilité avec des machines agricoles.

- **M. Guy Rossier** est étonné que le plan stratégique du projet « Daille-Ouest » n'a jamais été présenté à la population. Il est d'avis que la zone du centre-village doit être développée prioritairement.

- **M. Clément Lopez-Polo** estime que le développement de la Commune est trop rapide et demande au Conseil communal s'il a songé aux conséquences en approvisionnement d'eau. **M. Le Président** lui répond que depuis l'adhésion de notre Commune à l'AESO, le problème de l'approvisionnement en eau est résolu.

- **M. Axel de Montmollin** a constaté le nom d'un architecte sur un plan et il se pose la question de savoir s'il y a des enjeux économiques avec une entreprise de construction établie dans le Canton de Berne. **M. le Président** lui rappelle qu'aucun nom de société ne sera discuté et qu'en conséquence il ne répondra pas à sa requête.

- **M. Joseph Emmenegger** se pose différentes questions sur les surfaces d'assolement obligatoires et que la loi fédérale incite les Communes à préserver les terres agricoles plutôt que de les vendre.

- **M. Jean-Jacques Friboulet** se demande si le Conseil communal a pris en compte les problèmes de transport si notre Commune a 1'000 habitants de plus. Il relève tous les problèmes de circulation aux heures de pointe, notamment au giratoire de Matran. **M. Jean-Noël Gendre** mentionne que les projections futures prévoient en 2030 une arrivée d'environ 30 à 40'000 nouveaux habitants dans le Canton. Au vu de cette prévision, il est difficile, dans l'immédiat, pour le Conseil communal de se prononcer sur la problématique des transports.

- **Mme Caroline Jaccard Krejci** se fait quelques réflexions sur la gare, notamment sur son maintien et son avenir d'ici 15 ans. **M. le Président** rappelle que la Commune verse CHF 75'000.00 par année pour la gare de Neyruz. En outre, l'Office fédéral des transports a comme année buttoir 2018 pour assainir toutes les gares en Suisse, notamment de modifier les quais afin de faciliter l'accès aux

personnes à mobilité réduite et aux poussettes. De plus, la cadence des trains sur le tronçon Romont-Fribourg se fera toutes les 30 minutes avec le RER, ceci dès 2014.

**M. le Président** remercie les intervenants et mentionne que toutes les remarques faites ce soir feront l'objet d'une prochaine discussion au sein du Conseil communal.

## **Point 9 Divers**

→ **M. le Président** informe l'Assemblée du récent changement de dicastère entre Mmes Anne-Marie Cochard et Katuscia Sansonnens. En effet, pour des raisons professionnelles, Mme Anne-Marie Cochard a souhaité remettre son dicastère « Enseignement et formation ». Une rocade est ainsi intervenue avec le dicastère « Eau potable et pompiers » de Mme Katuscia Sansonnens.

→ **M. le Président** rappelle l'action « Coup de balai » qui aura lieu le samedi 12 mai prochain dès 09h00. Il remercie d'avance les citoyens qui participeront au nettoyage de nos forêts. Le Conseil communal se fera plaisir d'offrir l'apéritif à la fin de cette matinée de nettoyage.

→ **M. le Président** informe l'Assemblée que la fête du 1<sup>er</sup> août sera à nouveau organisée cette année par le Club de pétanque La Rincette. Cette fête se déroulera le soir du 31 juillet sur la place du Complexe communal.

→ **M. le Président** incite les citoyens à utiliser le site internet très apprécié de notre Commune, [www.neyruz.ch](http://www.neyruz.ch), qui propose de nombreux services, tels que la réservation de FlexiCard CFF, de salles communales et l'agenda des manifestations. De plus, il encourage les citoyens à donner leur opinion sur les rubriques sondages et forum.

→ **M. le Président** communique qu'une nouvelle centrale téléphonique sera installée durant l'été à l'Administration communale, à l'école et au Complexe communal. Une nouvelle numérotation est prévue et un tout-ménage sera envoyé à la population en temps voulu.

→ **M. le Président** informe les citoyens que les escaliers endommagés de notre gare CFF seront réparés prochainement par les CFF.

→ **M. le Président** conclut en remerciant chaleureusement Mme Marie-Françoise Domon pour les 40 ans passés au service des élèves de notre village. De vifs applaudissements lui sont adressés par l'Assemblée.

• **M. Jean-Jacques Friboulet** mentionne que les gabarits à la Rte du Marchet ont été enlevés et souhaite connaître l'avancement du dossier du Verger. **Mme Luigia Lopez** lui communique que le permis de construire a été délivré tout récemment par la Préfecture de la Sarine pour le PAD Le Verger. Toutefois, le dossier des infrastructures est toujours en traitement au Canton. Les constructions devraient probablement débiter en automne 2012.

- **M. Marc Maillard** souhaite connaître l'avancement du projet 30 km./h. à la Rte du Marchet. **M. Etienne Devaud** déclare que la mise à l'enquête publique se fera en juin/juillet de cette année. Il est prévu que tous les bordiers reçoivent prochainement un courrier y relatif. Il précise encore que les plans seront consultables à l'Administration communale durant le délai de la mise à l'enquête et qu'aucune séance particulière ne sera organisée par secteur.
- **Mme Brigitte Gendre** mentionne que les conducteurs roulent trop vite sur le chemin de La Charrière, notamment le samedi aux heures de fermeture de la déchetterie communale. Elle propose qu'une zone 30 km./h. ou des gendarmes couchés soit posée(s) à cet endroit. **M. le Président** lui répond que cette zone sera englobée dans le projet 30 km./h. Rte de Nierlet-Rte du Puits qui sera traité prochainement. Il précise encore que ce n'est pas le Conseil communal qui retient ces dossiers 30 km./h, mais qu'il est tributaire des Services cantonaux qui doivent se déterminer sur ces objets.
- Suite aux récents accidents survenus à la barrière du pont CFF, **Mme Brigitte Gendre** est étonnée de constater qu'aucune signalisation sécuritaire ne soit encore posée à cet endroit, ceci au vu du nombre d'enfants qui passent ici. **M. le Président** prend note de cette remarque et relève que le nécessaire sera fait.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour la bonne collaboration. Il remercie également l'Administration communale pour son engagement et son soutien administratif envers le Conseil communal, ainsi que les citoyennes et les citoyens pour leur présence et leur engagement pour la chose publique.

A tous, M. le Président souhaite une bonne rentrée. Il clôt l'Assemblée communale à 22h50.

**Le Président :**  
**M. Jacques Morel**

**Le Secrétaire :**  
**M. Christian Stucky**